

MEYLAN *notre* VILLE

Le journal des habitants

N° 2 Mars 2018

AVEC LE SOUTIEN DES UNIONS DE QUARTIER



ÉDITO

Les bétonnières du bonheur, ou bonheur des bétonnières ?

Le «Bonheur durable» existe c'est en tout cas ce qu'un promoteur de l'avenue du Granier annonce sur ses panneaux de vente. Mais les Meylanais ne sont pas aveugles et ce qu'ils voient dans les programmes en cours du bas Meylan les interpelle. Des immeubles qui montent parfois sur six ou sept niveaux assemblés à « touche-touche » avec vue sur la circulation automobile, et bordés en périphérie de pelouses malingres.

L'architecture n'est pas laide, bien que la structure en bastide clôturée sur une étroite cour intérieure ne soit pas des plus hospitalières. Ne parlons pas du droit à l'ensoleillement et au paysage avec vue sur les montagnes c'est trop demander pour Meylan ! On partage les ambitions qu'on peut.

On rétorquera : pourquoi tant de lamentations, quand 17 000 emplois ont été créés dans le bâtiment en 2017, et que le président de la METRO, M. Ferrari clôture une séance du conseil Métropolitain par un hommage au syndicat patronal des entrepreneurs du bâtiment.

Devrait-on accepter de voir disparaître avec la métropolisation, le modèle meylanais, d'un urbanisme encastré dans une trame verte et bleue, Comme aux Béalières ou à Buclos Grand Pré ?

La vertueuse trame verte et bleue est pourtant dans la bouche des élus et techniciens, dans toutes les réunions publiques, et dans tous les plans de développement durable, mais tous les mois elle subit des accrocs irréversibles autorisés par des permis de construire trop laxistes.

Sur INOVALLÉE on construit à proximité des nuisances acoustiques de l'échangeur Rocade sud/A41. Des entreprises se clôturent pour être tranquilles, la « transparence » des cheminements s'opacifie au rythme des constructions. Les promoteurs attirent le chaland en leur vendant une qualité de vie meylanaise qu'ils contribuent impunément à

dégrader, les Meylanais en tiennent la triste comptabilité.

Aux Sources-2 c'est le même entassement ; ce que le collectif des Buclos avait simulé dans ses publications pour alerter l'opinion, se révèle hélas conforme au chantier en cours,

1000 logements de plus en vue mais pas un seul terrain de sport supplémentaire et pas un seul équipement public en prime, L'agence d'urbanisme de Grenoble vous dit que vous êtes déjà « sur-dotés par rapport à d'autres communes comparables »

Devant la bronca populaire le Maire sortant Damien Guiguet rattrapé par la raison, avait renoncé à vendre à un promoteur la crèche des Buclos pour construire 80 logements. Le nouveau Maire Jean Philippe Blanc serait bien avisé de ne pas revenir sur cette décision.

Il est temps de QUANTIFIER nos exigences de qualité de vie comme on quantifie les objectifs de logements. COMBIEN d'arbres et de haies plantés pour remplacer ceux qui sont détruits, combien de jardins familiaux, d'espaces dédiés aux enfants, au sport, à la détente ; de cheminements piétonniers, de pistes cyclables ? Quels objectifs de réduction des nuisances sonores et de la pollution, d'économie d'énergie ? Assez des bonnes intentions sur le papier qui servent de paravent aux coups tordus et fixons des OBJECTIFS à nos édiles. Subordonnons l'urbanisme de notre commune aux exigences des plans de développement durable (P.A.D.D.) adoptés par les mêmes et rétablissons l'inviolabilité des espaces classés boisés.

Une charte de la concertation a été votée sous la municipalité Tardy mais il manque les outils pour la faire fonctionner et introduire dans la vie communale une dose raisonnable de démocratie participative faute de quoi les responsables risquent de s'exposer au «dégâtisme» ambiant à l'heure des bilans.

Une commission extra-municipale «Urbanisme et aménagement urbain», Pour quoi faire à Meylan ?

■ Pour consolider et pérenniser dans un cadre institutionnel le travail de co-construction entre élus et habitants initié lors du Projet de Ville - acte 2 ;

■ Pour qu'un groupe constitué d'élus de toutes tendances confondues et d'habitants représentant l'ensemble des quartiers contribue à apaiser et crédibiliser la politique d'urbanisme de la commune ;

■ Pour pérenniser la mobilisation des habitants, initiée avec les ateliers citoyens, et les rendre acteurs de la préservation de leur cadre de vie ;

■ Pour contribuer à la transcription des demandes exprimées par les quartiers dans les ateliers citoyens, en règles concrètes inscrites au PLUi, accompagner leur prise d'effet et contrôler leur respect par les promoteurs et constructeurs ;

■ Pour traduire le PADD en préconisations concrètes (sous forme d'une sorte de cahier des charges complémentaire au PLUi), qui s'imposeraient à tous les constructeurs et s'assurent de sa bonne application sur notre territoire ;

■ Pour contribuer à la définition des OAP* touchant au territoire de la commune : aménagement de la zone improprement appelée «cœur de ville», aménagement d'Inovallée, OAP paysage ;

■ Pour être force de proposition sur toute question touchant à l'urbanisme et à l'aménagement urbain.

Voilà les propositions que nous souhaitons voir mises en œuvre.

Rapidement, car il y a urgence !
La Métro ne nous attendra pas !

* Orientation d'Aménagement et de Programmation

Le 15 février, les unions de quartiers, l'association Site et Patrimoine meylanais et le collectif Meylan Notre Ville ont communiqué à la Mairie la liste des habitants qui les représenteront dans la commission extra-municipale. Les habitants sont prêts !

Ne plus subir les constructions mais les aménager

Notre société se transforme sans cesse et le métier de Maire n'y fait pas exception. Autrefois bâtisseur, le Maire doit maintenant devenir aménageur. Cette transformation est rendue essentielle pour que le rôle du Maire en terme d'urbanisme passe d'un métier de bétonneur (vision passiste du bâtisseur) à un rôle de penseur de la ville de demain (les experts s'accordent sur une vision de la ville à 10 ans). En effet, le Maire a de nos jours de nombreux outils (SCOT, PLUi, PDU, PLH, etc) à sa disposition pour avoir une vision à long terme pour sa ville et celle de ses administrés. C'est grâce à et au travers de cette évolution que la ville de demain pourra exister tout en évitant les erreurs qui ont pu être commises par le passé :

- Grands ensembles des années 1950 pour combler un manque de logement sans réfléchir au vieillissement de ces habitations.
- Problème de déplacement et flux de circulation liés au travail et aux zones dortoirs.
- Pollution des grandes villes par des transports non adaptés.

Grâce à tous les outils dont il dispose, le Maire est actuellement en mesure de penser la ville de demain : population cible dans les années à venir (PLH), aire dans la ville dédiée au travail (PLUi), plan de circulation à inventer

(PDU), etc. Il lui est ainsi possible de sortir de l'urbanisation à la parcelle qui est/était malheureusement trop souvent la règle et d'éviter ainsi des déséquilibres dans sa ville (zone pavillonnaire isolée ou encore sur-densification d'un quartier). Attention il ne s'agit pas ici d'uniformiser le territoire de la ville mais bien d'accompagner les transformations en cours qui, si elles sont mal accompagnées sur une seule partie du territoire de la ville peuvent avoir des conséquences sur l'ensemble de celle-ci. Pour prendre un exemple un peu polémique : il suffit d'un seul quartier sensible dans une ville pour que toute la ville soit assimilée à ce quartier.

Tout ce qui est dit plus haut est vrai quelle que soit la ville ou le village en mutation. Par contre on dispose en plus à Meylan d'habitants qui aiment leur ville et qui ont envie de participer à cette transformation. Ils se sont fédérés autour des associations de quartier puis d'un atelier d'urbanisme. C'est une chance énorme qui doit être saisie par nos élus car il n'y a pas meilleurs connaisseurs du terrain que les habitants eux-mêmes.

Bref tout est sur la table (outils, cible à atteindre, atelier d'urbanisme) pour réussir la ville de demain. Monsieur le Maire l'offre de service que vous font les habitants est une chance à ne pas manquer afin de permettre à Meylan de prendre le virage de l'aménagement de son territoire.



Vous voulez agir et participer à nos ateliers citoyens, vous tenir informé(e) de nos réunions, rendez-vous sur <http://meylan-notre-ville.fr>

C'est mieux si on le dit

Meylan notre ville n'a pas de ligne éditoriale. Nous parlons «cash» comme dans les réunions publiques. Le collectif ne roule pour aucun parti aucune faction.
Comité de rédaction. Philippe Bodiglio - François Coudurier - Jean-Yves Courcoux - Mathieu Collet - Christian Martin - Bernard Perraudin - Frédéric Sarraut - Yves-Jacques Vernay.
Supplément à l'Echo du Habert N° ISSN 1969-9026 - Imprimerie Notre-Dame, Montbonnot

LORS de la vente d'une maison avec terrain de 2200 m² chemin de la Carronnerie à Meylan la MÉTROPOLE a fait jouer son droit de préemption.

L'A.M.P.F. a été informée par des habitants du Clos des Papillons de la décision de la Métropole de préempter une maison en vente 25, chemin de la Carronnerie située en bordure de leur lotissement. Un courrier du 12/07/2017 de l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) du Dauphiné signifiait aux acquéreurs la décision de préempter pour le compte de la Métropole la maison qu'ils souhaitaient acquérir et prévoyait à sa place la construction de 27 logements avec RDC plus 2 étages. Parallèlement, plusieurs riverains limitrophes du futur projet se sont émus de la construction d'un immeuble dans cette zone pavillonnaire au caractère bien identifié. Ce projet de construction se trouve être en zone inondable donc inconstructible actuellement.

L'A.M.P.F. a participé en octobre 2017 à une rencontre entre les habitants et M GUIGUET, Maire de la commune. A leur demande, il a adressé un courrier au Président de la Métropole exprimant la nécessité de respecter l'identité du quartier et les réserves de la Mairie sur la poursuite du projet. Par une ordonnance du 11 octobre 2017, le tribunal administratif suspendait la procédure de préemption et donnait raison aux acquéreurs évincés qui avaient déposé un recours en référé. Actuellement nous ne savons pas si la Métropole va faire appel de cette décision.

Le droit de préemption urbain attribué à la Métropole à partir de 2015, renforce considérablement son pouvoir en matière d'urbanisme mais laisse un avis consultatif aux communes. Nous demandons à la Mairie de tenir informé les unions de quartier des projets d'urbanisme de la Métro avant de donner son avis.



LE quartier du Haut Meylan, le plus vieux quartier de la commune, s'est profondément transformé au cours des décennies mais a su garder une ambiance de village autour de ses commerces avenue de Chartreuse. Depuis plus de quarante ans, l'UQHM veille et œuvre pour préserver cette qualité de vie. C'est ainsi que nous nous sommes longtemps battus pour le maintien de la poste, aujourd'hui nous nous battons pour avoir une bibliothèque qui apporte les mêmes services que les autres bibliothèques de la ville (ouvertures, personnel formé, renouvellement des fonds de livres, animations). Préserver notre qualité de vie c'est aussi travailler en partenariat avec la Mairie. Une opération de redynamisation du quartier était lancée mais malheureusement ce projet est enterré pour l'instant et nous restons dans l'attente (et cela depuis de nombreuses années) de voir réhabiliter des bâtiments en ruine en plein milieu du quartier. Si la création d'un restaurant scolaire

est plutôt une bonne chose pour les enfants, son installation dans la salle polyvalente, dès la rentrée 2018, décidée sans concertation privera à terme les habitants du quartier d'un lieu convivial pour les activités associatives mais aussi pour les fêtes familiales. Un mot aussi sur l'urbanisation galopante qui touche le haut Meylan. Les constructions sur des terrains de petites surfaces dénaturent l'environnement et font disparaître des haies et des arbres remarquables, on peut aussi regretter quel quefois une architecture discutable et qui défigure le paysage : exemple de la maison construite à côté de l'église. Enfin, que dire de la desserte plus que réduite en transport en commun et surtout le manque de liaison entre le haut et le bas Meylan pour accéder aux services administratifs, sportifs et culturels. Face à tous ces problèmes nous continuons à défendre notre environnement avec l'aide de nos adhérents et des habitants du Haut Meylan.

INOVALÉE change et va changer. Inovalée accueillera à terme 1000 logements surtout sur sa frange la plus au nord le long de l'avenue du Granier. Plusieurs immeubles d'habitation ont déjà été construits : la Canopée, le Prairial et bientôt le Floréal. Au sud de la place des Tuileaux, entre l'avenue du Granier et le chemin de Malacher, est déjà sorti de terre un ensemble « Malacher nord », qui comprendra des immeubles d'habitation de 6 étages (86 logements) et des immeubles de bureaux de 7 étages (3 800 m² de plancher) mais aussi 575 m² de commerces et de services en rez-de-chaussée des immeubles de bureaux. Reste à aménager l'espace public, en tentant de créer une continuité entre une place haute existante (les Tuileaux) et une place basse au pied des nouveaux immeubles. L'aménagement comprendra aussi la route entre les 2 places qui sera élargie pour doubler de largeur :

- deux voies en position centrale pour le bus C1 qui passera en site propre d'abord sur ce secteur,
- deux voies pour les voitures,
- du stationnement latéral.

Il y aura également l'aménagement d'un axe structurant cyclable, appelé "chronovélo" ou "autoroute à vélo" (échéance 2020). Cet axe passera a priori au nord par le chemin des Béalières. Pour faire le lien entre la place haute existante et la nouvelle placette, en bordure et au sud de l'avenue du Granier, l'espace intermédiaire va être « requalifié » en réduisant le nombre de places de stationnement et en facilitant la circulation des piétons et des cycles. Les immeubles seront achevés fin 2019, les travaux d'aménagement de l'espace public sont prévus à l'été 2019 avec réception des travaux à l'automne 2019. Le carrefour Granier-Taillefer, à l'arrière de l'école de musique, va être recalibré (échéance 2019) avec doublement des voies voitures sur 120 à 150 m à l'approche des feux sur l'avenue du Taillefer au nord et au sud du carrefour. Dans un second temps vers 2023 le trajet du C1 passera en site propre sur l'intégralité de l'avenue du Granier, donc avec un doublement de l'avenue depuis carrefour Granier / chemin de la Taillat jusqu'au rond-point de Bavière.

Des sujets d'inquiétude

Dans le dossier de présentation de la réunion de synthèse du 9 octobre, plusieurs points sont particulièrement obscurs, et laissent la porte ouverte à des options non satisfaisantes pour les habitants. Nous en retiendrons deux :

■ « Rationaliser le stationnement en travaillant sur sa desserte et en réduisant le nombre ». Derrière ce vocable alambiqué, une seule chose est certaine : il y aura moins de places de stationnement, de quoi inquiéter les commerçants locaux. En fait une part importante des places sert déjà de parking relais pour des voyageurs du Chrono C1 se rendant vers Grenoble, au détriment du stationnement de courte durée. Leur supprimer la possibilité de se garer là risque de déporter le problème vers les parkings des logements de l'allée des Amphores ou de la rue des Tisserands, ou encore vers le Chemin de Bérivière. Par contre, prévoir du stationnement au niveau de la place des Tuileaux, comme il en a été question serait catastrophique pour l'esthétique et la visibilité des commerces depuis la rue. La place doit rester ouverte.

■ « Travailler une meilleure lisibilité du site dans le paysage urbain ». Comment comprendre cet objectif ? Cela passera-t-il par une réduction, voire une disparition des arbres ? Au vu de la disparition quasi systématique de la végétation pour les constructions des immeubles, le pire est à craindre.

La « concertation »

Un comité de projet a regroupé les acteurs privés, les acteurs associatifs, les citoyens et les acteurs publics. Il s'est réuni de juin 2014 à décembre 2015 pour élaborer un cahier des charges de recommandations. Depuis octobre 2017, le projet est passé en phase opérationnelle. En avril 2018 devrait se décider le choix de la maîtrise d'œuvre et un échange avec le comité de projet de Meylan devrait avoir lieu en mai 2018. Il est pour nous très important que les acquis de la concertation sur Malacher Nord ne soient pas remis en question par l'élection du nouveau maire, Mr Jean-Philippe Blanc, et par la démission de l'ancienne adjointe à l'urbanisme, Mme Chaza Hanna, qui avait mené cette concertation. Le projet fait également partie des projets phares de la Métro, avec sa labellisation Cœur de ville - cœur de Métropole, délibération votée au Conseil Métropolitain du 22 décembre 2017.



Déjà 42 arbres coupés, dont 10 chênes. Ceux de la place de Tuileaux en sursis ?

Prévisions : 2600 nouveaux logements pour la période 2013 à 2030 (source AURG)

Secteur	nouveaux logements	nb log en 2012	nb log en 2030	% densification
Innovallée	1 000	200	1 200	500%
Buclos Grand Pré (dont PLM et fac pharmacie)	1 000	1 800	2 800	56%
Autre	600	6 700	7 300	9%
Total Commune	2 600	8 700	11 300	30%

Quatorze défis citoyens pour le projet de ville rénové au P.L.U.I.

Dans la confusion qui a présidé ces derniers mois à l'exercice de l'exécutif de la municipalité, Meylan-Notre-Ville porte-parole des unions de quartier s'est adressée aux têtes de listes des trois forces en présence en leur demandant de prendre position sur les attentes formulées par les ateliers citoyens de Meylan qui ont travaillé à la mise à jour du projet de ville.

Jean Claude Peyrin et Philippe Cardin ont joué le jeu et accepté de répondre sur les points précis que nous leur avons soumis. Nous les en remercions.

Jean Philippe Blanc élu au poste de Maire dans le processus d'élection interne au conseil municipal, nous a adressé tardivement une lettre trop peu précise pour pouvoir être comparée aux autres contributions.

1 Conserver la parcelle de la crèche des Buclos dans le domaine communal et pour un usage public.

J-C Peyrin ► Prêt à reprendre la concertation, sur la base d'un usage public, avec une réflexion complémentaire pour répondre aux besoins d'un foyer logement pour personnes âgées. Processus actuellement arrêté.

Ph. Cardin ► Sommes, depuis le début, opposés à ce projet de la municipalité actuelle. Le point 2 de nos propositions est l'arrêt du projet de Méga-crèche à l'école des Buclos. Préconisons la réhabilitation des crèches de quartiers (Buclos, Bérivière).

Les observations de M.N.V.

Comment ont été évalués les besoins ? Existe-t-il des exemples de Mapa, Ehpad ou Rpa propriétés de la commune concédés à un exploitant ? Qui va porter la construction ? Qui va gérer ?

2 Défendre auprès de la Métropole les conclusions de nos ateliers communs du projet de ville sur les thèmes « formes urbaines » et « Meylan Ville Nature » afin qu'ils soient traduits en dispositions réglementaires dans le prochain Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

J-C Peyrin ► Réitère son engagement pris publiquement de défendre énergiquement les conclusions, dont il a adressé copie à la Métropole, à titre conservatoire. Engage sa parole sur ce point.

Ph. Cardin ► Sommes pour la prise en compte des points de vue des habitants (projet de ville acte 2) pour construire le PLU Métropolitain. Mettre fin à la seule logique de la promotion immobilière (PLU 2012) pour revenir à un urbanisme soucieux du « bien vivre ensemble et de la nature ».

Les observations de M.N.V.

Quels critères de réussite pour une traduction précise et mesurable des dispositions réglementaires, pour que ces vœux (pieux) ne soient pas lettres mortes ou détournés ?

3 Maîtriser la densité des constructions tout en préservant l'identité de chaque quartier (Coefficient d'Emprise au Sol et hauteurs maximales par quartier)

J-C Peyrin ► C'est le troisième défi du Projet de ville Acte 2 : « Préserver l'identité des quartiers meylanais » (page 31 à 43), auquel il est attaché et qu'il défendra.

Ph. Cardin ► Continuer à travailler sur cette question de densité et d'équilibre des efforts d'urbanisation entre les quartiers, tout en conservant leur identité.

Préserver l'identité de quartiers essentiellement pavillonnaires en intégrant des nouveaux logements de type habitat intermédiaire (exemple St Egrève). Dans le PLH, la Métropole propose ainsi d'expérimenter de tels projets en y associant les habitants.

Les observations de M.N.V.

Là encore, pas d'engagements chiffrés par quartier, sur le C.E.S., les surfaces minimum d'installation, le ratio de stationnement, etc. Préciser égale-

ment les contraintes (hauteurs, prospects, etc.), la densité, les espaces verts.

4 Préserver les trames vertes et bleues, les zones non construites et végétalisées, les parcs (zonage spécifique ou servitude ; renforcement des Espaces Boisés Classés, obligation de clôtures par haies végétalisées).

J-C Peyrin ► C'est le premier défi du Projet de Ville Acte 2 : « Conforter le modèle de ville nature » (pages 15 à 18) pour que les opérations futures soient exemplaires en matière d'insertion et de respect du système naturel meylanais existant.

Ph. Cardin ► Souhaitons le classement du parc des Aiguinards en zone inconstructible.

5 Préserver, développer et valoriser le réseau des cheminements doux arborés (piétons et cycles) intra et inter-quartiers, en évitant le contact direct avec les voies pour automobilistes.

J-C Peyrin ► C'est le deuxième défi du Projet de Ville Acte 2 : « Promouvoir le lien social et le vivre ensemble » (pages 21 à 28).

Ph. Cardin ► Attachons beaucoup d'importance à l'entretien des cheminements existants. Dans le point 9 de nos propositions, nous écrivons « amélioration de l'entretien des espaces publics »

Les observations de M.N.V.

Un des points les plus significatifs ! Dresser une liste des obligations auxquelles tous les constructeurs, publics ou privés, institution ou particulier, doivent se conformer.

Attention :

Re-végétaliser n'est pas contraignant s'il s'agit de remplacer un pour un, surtout avec des sujets de 20 ans ou plus ! Appliquer un C.E.S. maximum compris entre 25% (pour les secteurs résidentiels) et 50% (pour les secteurs économiques) sur l'ensemble des opérations de la commune nécessite de préciser quel quartier sera « résidentiel » et qui ne le sera pas et donc quels calculs du C.E.S. et du coefficient de PleineTerre (Assurer une P.T. d'au moins 50% de la parcelle sans compter toitures et parkings enherbés). Respecter un recul des bâtiments vis-à-vis des structures végétales existantes.

Créer des parkings enherbés et interdire l'imperméabilisation totale de surfaces extérieures afin de favoriser l'infiltration des eaux pluviales et limiter les risques d'inondations. (échec sur l'épaisseur de terre prescrite pour les parkings : on aura donc de la toundra !)

Obligation de planter, coté voie publique, des haies aux essences diversifiées. Les clôtures non-végétales (murs ou grillages) seront interdites, pour favoriser le développement de la biodiversité.

6 Définir un nombre de places de parking minimum par logement, en cohérence avec la mise en place de solutions de stationnement de type parking relais et le développement des transports en commun.

J-C Peyrin ► Reconnaît l'importance du sujet et rappelle que c'est le PLU 2012 qui définit le nombre de parkings en fonction de la proximité des transports en commun. Admet que ces chiffres ne correspondent pas aux besoins des habitants bien que la restriction soit la tendance métropolitaine. S'engage à faire son possible pour faire reconnaître la spécificité de Meylan sur ce thème. Pas d'engagement chiffré arrêté.

Ph. Cardin ► Serons attachés à ce point réglementaire, mais aussi à une meilleure utilisation des parkings en mutualisant les usages, par exemple dans des zones mixtes logements emplois

7 Être vigilant quant à l'exercice par la Métro du droit de préemption urbain dont celle-ci a par exemple usé récemment sur le tènement situé au 27 chemin de la Carronnerie.

J-C Peyrin ► La doctrine actuelle de la Vice-Présidente en charge à la Métropole est de créer de la réserve foncière, donc de préempter. Pour autant, il faut travailler à renforcer la robustesse de l'avis de la commune. Pas d'engagement.

Ph. Cardin ► Nous voulons construire une relation constructive et exigeante avec la Métropole. Aucune préemption n'est faite sans demande ou avis favorable.

8 Mettre en place une commission extra-municipale ayant comme mission l'élaboration d'un référentiel de développement durable en complément du P.L.U.I. et le contrôle de son respect par les promoteurs.

J-C Peyrin ► S'engage à ce que cette commission soit mise en place et joue pleinement son rôle tel que défini.

Précise qu'elle pourrait travailler non seulement sur l'urbanisme mais aussi sur l'aménagement urbain.

Ph. Cardin ► Dans le point 7 de nos propositions, nous écrivons « création de commission ouvertes (urbanisme...) »

9 Préserver l'équilibre et l'identité du (improprement nommé) « Cœur de Ville » en mettant en œuvre toutes les propositions des ateliers (cf. synthèse du 5 juillet dernier).

J-C Peyrin ► « Cœur de Ville » doit bénéficier du même « traitement » (enjeux, défis et préconisations) que les autres quartiers de Meylan. Il a déjà été acté avec la Métropole et le Préfet, que le « Cœur de Ville » soit l'objet d'une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) afin d'encadrer et de programmer l'aménagement avec une vision d'ensemble. La commission extra-municipale pourrait être missionnée sur ce dossier.

Ph. Cardin ► Voulons aussi préserver une vocation économique au cœur de ville.

10 Défendre la modération dans le nombre de logements nouveaux à construire sur les zones de PLM et de la Faculté de Pharmacie

J-C Peyrin ► C'est notre volonté et cette défense est en cours. Sur PLM, la commune a demandé à la Métropole de réduire le nombre de logements initialement prévus. Il faudra continuer le travail.

Sur la Faculté de pharmacie, le travail est en cours dans le cadre de l'acquisition de ce tènement par la commune ou l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné, au sein d'un groupe de travail (Préfecture, Meylan, Métropole, Rectorat et Université). A poursuivre dans ce cadre et lors de l'OAP réalisée dans le cadre du PLU.

Ph. Cardin ► Dans le point 1 de nos propositions, nous écrivons « réflexion d'ensemble pour l'urbanisation des sites PLM/Faculté de pharmacie/Société générale »

11 Mettre tout en œuvre pour conserver à l'abri de toute urbanisation la partie sud de la parcelle dite « prairie de la faculté de pharmacie »

J-C Peyrin ► NDLR : C'est également ce qu'il défend dans le cadre cité au paragraphe précédent.

La préservation des jardins paraît bien acquise, la prairie aussi mais il est nécessaire de maintenir la pression.

Ph. Cardin ► Cela ne figure pas dans nos propositions, mais souhaitons préserver la prairie et les jardins auxquels nous sommes attachés pour la place de la nature dans le tissu urbain et pour le lien social qui en découle.

12 Développer dans l'espace public Buclos/Habert une capacité d'accueil scolaire permettant d'accueillir, dans les meilleures conditions d'accès les futurs habitants du quartier (P.L.M., Faculté de pharmacie).

J-C Peyrin ► Il sera indispensable de révisiter, voire de compléter, l'étude faite par l'AURG sur la population scolaire ; La carte page 51 pose des bases de réflexion qui seront à affiner. Il ne faudrait pas renouveler l'erreur commise aux Béalières, où l'école construite sur des prévisions d'augmentation des besoins a été fermée au bout d'un an.

Ph. Cardin ► Nous avons déjà à plusieurs reprises mis en cause les chiffres de l'AURG sur le besoin en nombre de classes.

Nous souhaitons rouvrir ce chantier important (voir chapitre Jeunesse de nos propositions) dans le cadre d'une commission extra-municipale ouverte (voir point n°7 de nos propositions).

13 Défendre la pérennité de l'actuel tracé du bus C1 sur l'avenue du Vercors pour préserver l'accès au transport en commun aux habitants du sud du quartier des Buclos (logements sociaux, résidence de personnes âgées).

J-C Peyrin ► Milite depuis des années pour un Transport en Commun en Site Propre sur ce secteur. Le tram promis n'est jamais arrivé. Il lui est substitué le C1 et le BHNS (Bus à Haut Niveau de Service). C'est ainsi qu'il participe au Comité de Pilotage qui a lancé en 2017 les études d'un BHNS - entre la gare routière de Grenoble et le Pré de l'Eau à Montbonnot - avec Meylan, la Métropole, le Département, et, sur ce projet, les pôles d'échange du Grand Sablon et celui du Pré de l'eau.

S'engage à être très vigilant dans le cadre des divers comités impliqués, avec Département, Métropole, Etat, Région, SNCF, etc. La multiplicité des intervenants rend le dossier complexe.

Ph. Cardin ► Très attentifs à ce que la C1 continue à desservir le plus grand nombre en termes de quartiers de Meylan, d'entreprises, de services, ainsi que les collèges.

Nous sommes favorables aux options de desserte de l'avenue du Vercors pour le sud du quartier des Buclos et celle du quartier de Maupertuis.

14 Lancer une O.A.P. en concertation avec les habitants pour traiter de l'aménagement restant d'Inovalée

J-C Peyrin ► Précise que cela a été vu et demandé dans le cadre du Projet de Ville acte 2 (page 45 à 47), et qu'il défendra l'O.A.P. Inovalée

Ph. Cardin ► Les associations Meydia et Les Verts de Meylan ont fait une proposition en ce sens dans l'avis qu'ils vous ont envoyé récemment.

Nous soutenons naturellement cette proposition.

Un mot pour conclure

J-C Peyrin ► Toutes ces questions, abordées lors du processus Projet de Ville Acte 2, sont une occasion unique de porter conjointement la parole des élus et celle des citoyens. Souhaite nous convaincre qu'il ne manquera pas cette occasion.

Les observations de M.N.V.

Sommes satisfaits de la mobilisation des meylanais dans cette première étape du Projet de Ville, qui seront attentifs à la mise en œuvre de ces dispositions

Nous participerons à la commission extra-municipale et en particulier à l'élaboration d'outils concrets de contrôle de la bonne application de ces dispositions.

JE NE PARLERAI QU'EN PRÉSENCE DE MON PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE



VIVRE AUX AYGUINARDS DES PARCS EN DANGER AUX AYGUINARDS ?

Depuis plusieurs années l'association Vivre aux Ayguinards demande que les parcs du quartier ; (Aiguinards, Saules et Champ Rochas) soient classés en zone naturelle ce qui permettrait de les protéger et les rendrait inconstructibles.

Ce n'est toujours pas le cas. Que va devenir ce poumon vert qui est le lieu de rencontre, de pique-nique, de promenade et de jeux de nombreux meylanais ?

Quel poids aura la parole de nos élus qui depuis plusieurs années nous assurent que ces parcelles resteront des espaces verts ?

Le PLU et bientôt Le PLUI les définit toujours comme constructibles. Voulez-vous voir fleurir de nouvelles tours qui agrémentent déjà le paysage des Aiguinards ? Il aurait été si simple de découper l'emprise de ces parcs en zones, pour que les structures déjà construites (tennis) soient indépendantes et de classer en zone nature le reste, mais ça n'a pas été fait !

Il est encore temps d'agir, c'est notamment (mais pas que) pour défendre le cadre de vie des habitants que le collectif *Meylan notre ville* et les unions de quartier agissent ensemble ; rejoignez nous et faites entendre votre voix.



U.Q.B.G.P. Union de quartiers Buclos Grand Pré

MONSIEUR BLANC LAISSEZ NOUS DU VERT

« Un maire bâtisseur, pour nos concitoyens, c'est un bétonneur. Ils n'ont pas tort. L'obsession du seul immobilier et des quotas légaux de logements sociaux peut déséquilibrer socialement une ville. » [*].

Meylan n'échappe pas à la règle. Le béton va certainement déséquilibrer la ville. Bétonnage de tous les quartiers. Enfin pas tout à fait. Avec Innovalée (actuellement peu habitée), c'est le quartier Buclos-Grand Pré qui va consentir au plus gros effort en termes de densification. La population de Buclos-Grand Pré devrait en effet augmenter de plus de 30% dans les prochaines années ! La plus forte augmentation de tous les quartiers de Meylan... Environ 900 logements de plus entre PLM (espace actuellement occupé par Schneider Electric) et le terrain de la Faculté de Pharmacie (vers la mairie). C'est également dans ce même quartier que va se finaliser la construction des immeubles "Coté-Sources", l'un des programmes immobiliers les plus denses de tout Meylan.

Alors que demander à nos élus locaux ? De planifier et d'anticiper ! Préserver l'équilibre de la ville n'est pas une question accessoire. Les décisions d'aujourd'hui vont définir, demain, le "bien-vivre" (ou pas) de tous les meylanais. Quel que soit le quartier, car tout le monde sait que construire des "ghettos" dans un quartier ne fait que pénaliser les autres quartiers. Quelle que soit la ville, la qualité de vie des habitants dépend d'un aménagement harmonieux partout.

« Aujourd'hui, un Maire doit avoir un véritable projet à dix ans, et penser la mixité sociale comme la qualité de vie, avant même de parler immobilier. [...] Un maire a tous les outils en main pour aménager et penser sa ville. Il lui suffit juste d'un peu de courage ». [*]

En plus de bonne volonté et de courage, un Maire doit aussi être à l'écoute des habitants, les véritables usagers de leur quartier. Mais que veulent donc ces habitants ? Il suffit d'écouter. L'année dernière ces derniers se sont massivement mobilisés pour éviter la construction de 90 logements sur la petite parcelle de l'actuelle crèche des Buclos (parcelle AL161). L'objectif était de demander :

- la conservation de ce terrain dans le domaine public mais aussi,
- de préserver les espaces boisés.

Suite à la forte mobilisation des habitants, Damien Guiguet, le maire précédent, a fait preuve de courage en décidant de garder la parcelle AL161 dans le domaine public. Plus récemment Mr Blanc, le nouveau maire, semble dans la continuité de cette décision. Dont acte. C'est assurément une bonne chose !

Mais quid de l'aménagement de cette parcelle ? Certains parlent d'une maison de retraite. Pourquoi pas, mais il ne va sans dire que construire des bâtiments importants sur ce terrain, qu'ils soient publics ou privés risque de rallumer une légitime contestation.

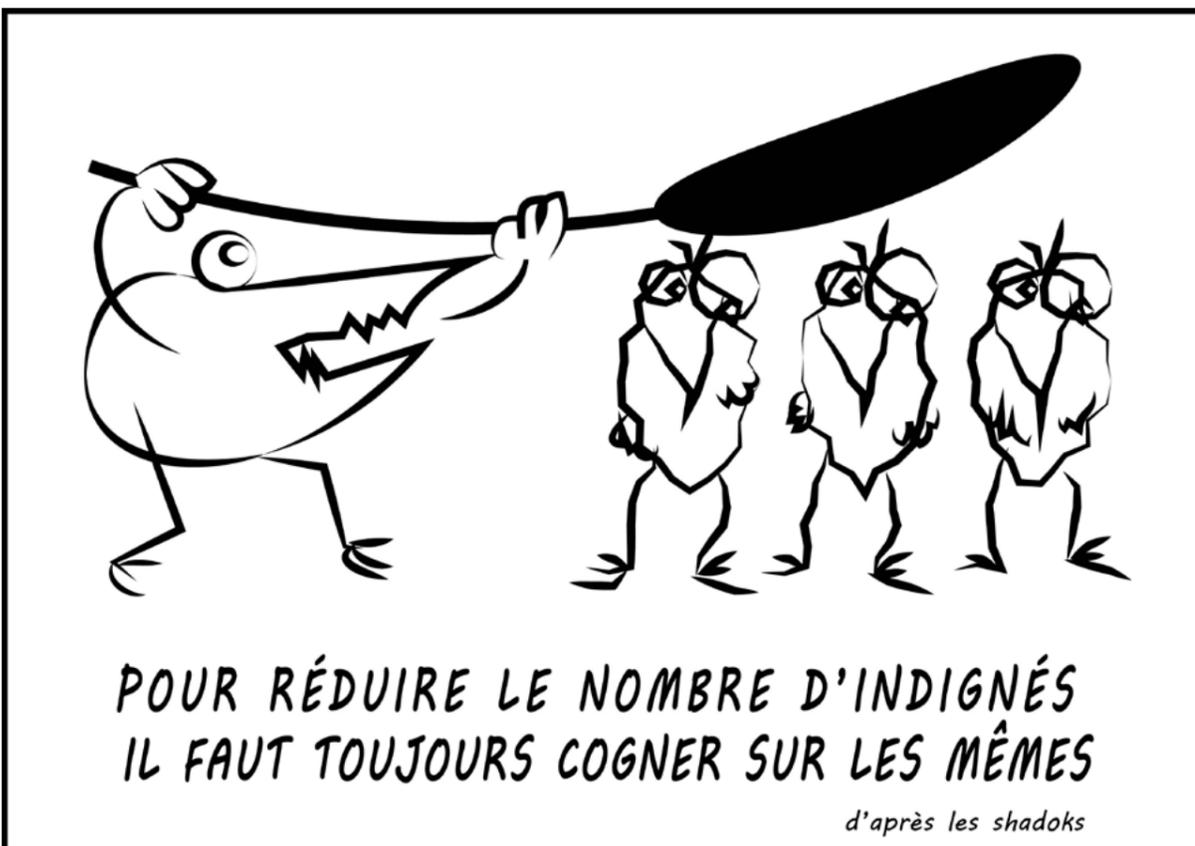
En effet la deuxième revendication des habitants était de "préserver les espaces boisés". Le classement de la zone boisée en Espace Boisé Classé (ou autre protection forte) est une condition sine qua non pour l'avenir de cette parcelle. Mr Blanc prendra-t-il cette décision courageuse en écoutant les habitants, à l'instar de son prédécesseur ?

Heureusement, "Un maire a tous les outils en main pour aménager et penser sa ville. Il lui suffit juste d'un peu de courage.". Rappelons que l'avenir de cette parcelle est du ressort de la commune est uniquement de la commune. Comment comprendre les discours concernant "la préservation de la qualité de vie" prônés par la Mairie si les actes concernant cette petite parcelle, petite mais ô combien emblématique, ne montraient pas exactement le contraire ?

La parcelle de la crèche des buclos est la dernière parcelle publique boisée dans cette partie de la ville. De l'entrain et du courage, Monsieur le Maire. Ne cognez pas toujours sur les mêmes. Tout le monde mérite un coin de nature. Classez une partie de la parcelle AL161 en espace boisée classé !

Monsieur Blanc, laissez nous du vert.

[*] J.P. Berger, maire LR de Clamart propos rapporté dans le journal Le Monde du 05/12/2017.



Les Sources 2 Un vrai gros «pâté» d'immeubles incrustés entre les bâtiments existants